

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EUROPE EX EMU

Compartiment de KBC Bonds

DISTRIBUTION - LU0096446447 (Code ISIN - Parts de distribution)

géré par KBC ASSET MANAGEMENT S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion de KBC Bonds Europe Ex Emu tend à vous offrir un rendement en investissant au moins 70% de ses actifs en obligations et titres de créances diversifiées en prenant toutes les durées en considération, émises par des entreprises et/ou des organismes publics, libellées dans d'autres devises européennes que l'euro. Les 30% restants sont investis dans d'autres actifs éligibles (pour plus d'informations voir le point 6.1. du prospectus)..

Le fonds ne peut être investi pour plus de 1/4 de ses actifs en obligations convertibles et avec warrant. Il peut aussi investir en marchés obligataires fermés ou à accès limité aux particuliers.

Le fonds peut investir ses actifs en instruments du marché monétaire (1/3 au maximum), en dépôts bancaires (1/3 au maximum) et/ou en actions ou autres parts (1/10 au maximum).

Le fonds investit au minimum 50% de ses avoirs en obligations et titres de créance ayant la note de solvabilité* du type investment grade*, c'est-à-dire au moins BBB-/Baa3 à long terme, A3/F3/P3 à court terme chez Standard & Poor's ou une note similaire chez Moody's ou Fitch.

Le fonds peut investir au maximum 50% de ses actifs en obligations et en titres de créance ayant une note de solvabilité inférieure au type investment grade.

Le fonds peut investir au maximum 10% de ses avoirs en obligations et en titres de créance auxquels les agences de notation précitées n'ont pas décerné de note de solvabilité.

Le fonds réinvestit les dividendes perçus comme précisé dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point 14 du prospectus). Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point 10 du prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futurs.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euro.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 3?

3 est un indicateur typique pour un fonds obligataire. La plupart des fonds obligataires ont l'indicateur 3 ou 4. La sensibilité au marché des fonds obligataires est généralement inférieure à celle des fonds d'actions. Ces derniers ont souvent l'indicateur de risque et de rendement 6 ou, dans certains cas, même 7. La valeur des fonds obligataires est surtout sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Ceci s'explique par le fait que le taux d'intérêt des obligations incluses dans le fonds est préalablement fixé et n'augmente pas avec le taux du marché.

Investir dans ce fonds comporte en outre:

- un risque de crédit important. Ce fonds pouvant être investi dans une large mesure en obligations à faible solvabilité, le risque qu'un émetteur ne puisse plus honorer ses engagements est important. Si les investisseurs se mettent à douter de la solvabilité des émetteurs des obligations, la valeur de celles-ci peut baisser.
- un risque de change important. Le fonds investissant en titres libellés dans d'autres devises que celle du fonds, le risque que la valeur d'un investissement puisse être influencée par des fluctuations des cours de change est réel.
- un risque d'inflation moyen. Les fonds obligataires n'offrent aucune protection en cas de hausse de l'inflation.

Le fonds n'offre pas la protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire la description du compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.5%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le *maximum* pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.

Changement de compartiment

Si vous voulez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment dont les frais d'entrée ou de sortie sont plus élevés, il se peut que des frais supplémentaires vous soient comptés (pour tout complément d'information, voir la description du compartiment dans le prospectus).

Frais prélevés par le fonds sur une année

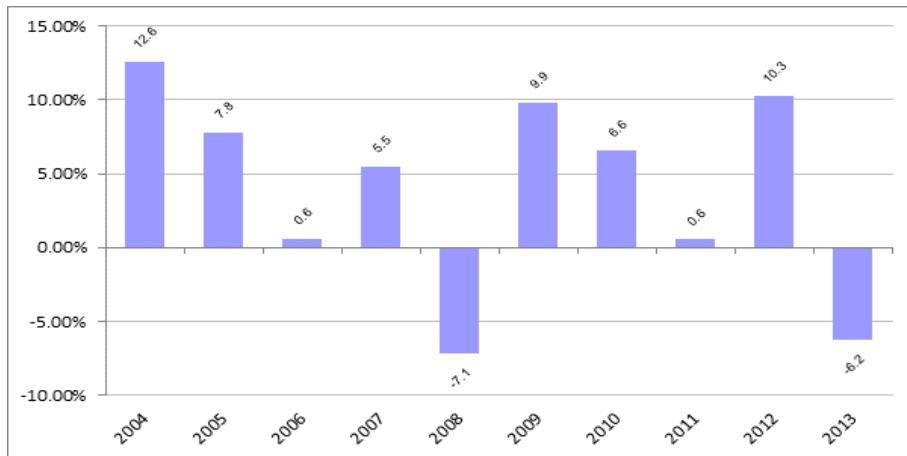
Frais courants	1.06%
----------------	-------

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'exercice clôturé en septembre 2013. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre n'inclut pas les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSEES



■ Rendement sur base annuelle

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Bonds est KBL European Private Bankers S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel, en français et en anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier:

- KBL European Private Bankers S.A.

ou KBC Asset Management S.A. (5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg) et sur le site internet: www.kbcam.be/kiid/.

Toute autre information pratique, y compris la dernière valeur nette d'inventaire*, peut être consultée sur le site internet www.kbcam.be/kiid/.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale luxembourgeoise. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de KBC Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Bonds.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Distribution**, une catégorie d'actions de **Europe Ex EMU**, un compartiment de la sicav* de droit luxembourgeois KBC Bonds.

Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS IV.

Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Bonds doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci.

Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir le point 10.3 du prospectus.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché du Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

KBC Asset Management S.A. est agréée au Grand-Duché du Luxembourg et réglementée par la CSSF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/03/2014.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbcam.be/kiid/.